

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 13 MARS 2021

Date de convocation :	08/03/2021	Procurations :	1
Nombre de membres en exercice :	15	Pour :	15
Nombre de membres présents :	14	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15	Abstentions :	0

Le Conseil Municipal de la Commune de ST HILAIRE DE LUSIGNAN s'est réuni le treize Mars deux mille vingt et un à neuf heures sous la présidence de Monsieur Pierre DELOUVRIE, Maire.

PRESENTS : M. Pierre DELOUVRIE - Mme Nadine CEOTTO - M. Philippe MAURIN - Mme Béatrice BETGE BREZETZ - M. Eric FELETTI - Mme Fatima HOUDAIBI - M. Patrick SMITH - M. François RIGAUD - Mme Sandrine GRANDVUILLEMIN - M. Eric SPERANDIO - Mme Marlène SOLDANO - M. Jean-Max COURRIE - M. Gaëtan VAESTESAGER.

ABSENTE EXCUSEE : Mme Magali DARNIS

PROCURATION : Mme Magali DARNIS à donné procuration à Mme Fatima HOUDAIBI

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Philippe MAURIN

OBJET : MAINTIEN DE LA SEMAINE DES 4 JOURS

A la demande de l'administration de l'Education Nationale Monsieur le Maire rappelle que toutes les communes doivent se repositionner tous les 4 ans sur les rythmes scolaires. Depuis 2017, l'école de Saint Hilaire de Lusignan applique la semaine des 4 jours. Une consultation a été faite auprès des parents, du Conseil d'Ecole et de l'équipe d'enseignants. Ce rythme scolaire permet une bonne organisation entre le temps d'apprentissage, le temps périscolaire et une bonne coordination des services.

L'enquête auprès des parents a été organisée du 25 janvier au 5 février 2021. Sur 150 bulletins, il a été recueilli 103 réponses pour 108 familles.

- 101 bulletins pour le maintien de la semaine des 4 jours
- 2 bulletins pour revenir à la semaine des 4.5 jours

Soit 98,06 % pour le maintien du rythme scolaire actuel. Le 2 mars 2021, le conseil d'école s'est prononcé sur le maintien de la semaine des 4 jours avec 8 voix pour et 1 contre. Le conseil des maîtres propose que les horaires soient maintenus. Après le vote du conseil d'école, les horaires de classe, de récréation et d'activités pédagogiques complémentaires (APC) sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'organisation de la desserte KEOLIS des transports scolaires de l'école sur 4 jours avec la ligne 1 sera maintenue.

A l'issue de ces consultations, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'adopter à son tour le maintien du rythme scolaire des 4 jours.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir la semaine d'école à 4 jours.

Fait à St Hilaire de Lusignan,

Le 15 Mars 2021,

Certifié conforme au registre,

Le Maire,

Pierre DELOUVRIE

